



RÈGLEMENT NUMÉRO 853-2019

RÈGLEMENT NUMÉRO 853-2019 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 032 800 \$, POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PLATEAU, LEQUEL EMPRUNT SERA REMBOURSÉ ENTIÈREMENT PAR LE BIAIS D'UNE SUBVENTION PROVENANT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par son ministre de la Culture et des Communications, confirmait le 28 février 2019 une subvention maximale 2 032 800 \$ pour le projet de construction de la bibliothèque du Plateau

CONSIDÉRANT QUE la subvention est versée sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 2 032 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation numéro AP-2019-389 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 juin 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance :

Le conseil de la Ville de Gatineau décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations - Volets 1 et 2, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 2 032 800 \$. Pour se procurer cette somme, la Ville de Gatineau est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

ARTICLE 3. La Ville de Gatineau pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère de la Culture et des Communications, conformément à la convention intervenue entre eux, le 26 juin 2019, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2019

**M. DANIEL CHAMPAGNE
CONSEILLER ET PRÉSIDENT
DU CONSEIL**

**M^e MARIE-CLAUDE THIBEAULT
GREFFIÈRE ADJOINTE**